

Synthèse du stage de formation organisé sur le thème « Développement Durable et Commerce Equitable – CRDP MARSEILLE – novembre 2007 -

I. Présentation du stage

Cette formation d'une durée de 3 jours a été proposée par l'association Artisans du Monde d'Aix en Provence sous la responsabilité de Mr Le Guillou.

Ce stage a été animé par Jocelyne Récalde, bénévole à Artisans du monde – Aix, et professeur de Sciences économiques et sociales à la retraite, Lise Tregloze, responsable éducation à la Fédération Artisans du Monde et Florence Thomann, professeur de sciences économiques et sociales au lycée Marseilleveyre et bénévole à l'association [Label Ethique](#).

Au cours de ce stage, M. Christian Le Guillou (IA IPR SVT et correspondant académique EDD) a rappelé que l'EDD (éducation au développement durable) doit s'inscrire dans un projet de classe ou d'école. Il doit permettre une éducation à la citoyenneté.

Le thème retenu cette année dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable est **la consommation responsable**. Le CRDP propose d'organiser une manifestation pour valoriser les projets d'équipes pédagogiques et les travaux d'élèves au cours de cette quinzaine. Un concours d'affiches sur le slogan «Je mange responsable» est prévu et a été lancé fin novembre par courrier officiel. La taille de l'affiche est de 60 x 80, tous les modes d'expression peuvent être utilisés. Pendant cette quinzaine du commerce équitable des débats seront organisés au CRDP avec des personnes impliquées et des élèves.

Mr Le Guillou a également fait part de la volonté du ministère de l'éducation nationale d'organiser un [Grenelle de l'environnement à l'école](#). L'objectif est d'aborder les thématiques du Grenelle de l'environnement avec les élèves et de faire émerger des propositions.

Cette formation s'est déroulée sur trois jours :

- 12 novembre 2007 :

- réflexion autour du concept de développement durable
- sensibilisation aux inégalités économiques et aux dysfonctionnements du commerce mondial
- historique, principes, critères du commerce équitable
- le CE aujourd'hui : un monde pluriel vu à travers les filières et les garanties

- 29 novembre 2007 :

- le commerce équitable, un outil d'éducation ? (le point sur EAD¹, EDD², ECE³)
- la démarche de projets, présentation d'outils pédagogiques sur le C.E et la

¹ Education au développement

² Education au développement durable

³ Education au commerce équitable

consommation responsable

- **30 novembre 2007 :**

Mise en place de projets pluridisciplinaires menés avec des partenariats extérieurs : travail par petits groupes sur des projets d'E.C.E et restitution des travaux.

L'objectif de ce stage a été de donner à un public d'enseignants des pistes de réflexion sur les notions de développement durable et de commerce équitable, et de les accompagner dans la réalisation de leurs futurs projets avec les élèves.

Au cours de ce stage, les différents intervenants ont présenté le caractère pluridimensionnel de la notion de développement durable et ont montré en quoi le commerce équitable favorise le développement durable. Ils ont aussi développé l'idée que le monde du commerce équitable était devenu aujourd'hui un monde pluriel, tant au niveau de ses objectifs que de ses stratégies d'action. Le CE étant conçu de façon différente par ses principaux acteurs ; il y a donc différents positionnements sur la question de la garantie « commerce équitable » et l'on s'achemine d'un système de garantie basé sur la confiance à un système de normalisation.

II. Réflexion autour du concept de développement durable

A. Travail autour des représentations

Chaque enseignant a noté sur un paper-board un mot important qu'il associe à la notion de développement durable. Puis, à l'issue de ce travail, les professeurs ont composé 7 petits groupes chargés de rédiger et de présenter une définition du développement durable.

Définitions proposées par les 7 groupes :

- Groupe 1 : « le DD implique une prise de conscience et un changement de comportement à l'échelle individuelle et collective face à la pauvreté dans le monde et à la destruction de notre environnement »
- Groupe 2 : « le DD est un mode de production économique, social et écologique au service du respect des générations passées présentes et futures et de la planète ».
- Groupe 3 : « Le DD doit permettre aux générations actuelles et futures de vivre dignement de leur travail et dans un environnement préservé. Pour cela, il faut :
 - o remettre en question un modèle de société à long terme, basé sur le profit
 - o réfléchir à une gestion à long terme des ressources naturelles
 - o favoriser au niveau économique les filières locales et supprimer les intermédiaires »

Tout cela pour obtenir plus de solidarité et de respect des hommes et de l'environnement.

- Groupe 4 : « Le DD inclut les notions de protection de l'environnement, d'économie solidaire ainsi que celle d'une formation de citoyens responsables et ce de façon urgente et au niveau mondial »
- Groupe 5 : « Toute l'ambivalence de la notion de DD est qu'elle associe des termes

antagonistes. Si l'on tient compte de la définition des économistes, le développement implique une amélioration des conditions de vie, contrairement à la croissance. La problématique serait alors de permettre à l'économie de se développer par l'innovation, dans un cadre de respect des populations, de solidarité, de prise de conscience en vue d'une responsabilisation du consommateur, tout en préservant l'équilibre écologique pour l'avenir ».

- Groupe 6 : « Le DD doit avoir pour but de permettre à l'humanité toute entière la satisfaction des besoins élémentaires tout en respectant l'environnement permettant ainsi un avenir possible pour les générations futures ».
- Groupe 7 : « le DD, c'est changer l'environnement sans attendre pour pouvoir survivre demain »

A l'issue de ces propositions, les intervenants ont présenté les différentes dimensions du développement durable.

B- Définition du développement durable

La notion fut proposée pour la première fois dans le rapport Brundtland « Notre avenir à tous » (rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987) ; elle a été entérinée en 1992, par le Sommet de Rio de la CNUED et par le rapport de la Banque mondiale. Le développement durable (ou soutenable en anglais) est envisagé sur le très long terme ; il s'agit « **de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité de répondre à ceux des générations à venir** ».

La notion comporte plusieurs dimensions :

- **une dimension économique : le développement doit être à la fois efficace et viable économiquement :**

Le mode de production et de consommation occidentale n'est pas viable à long terme et généralisable à toute la planète car basés sur une utilisation massive d'énergie et de ressources non renouvelables. Le modèle de développement actuel est donc incompatible avec un monde où les ressources sont rares. Plus le PIB (Produit intérieur Brut) par habitant est élevé, plus l'empreinte écologique (surface nécessaire pour satisfaire les besoins d'une personne) sont forts. La généralisation de notre mode de vie occidental nécessiterait l'équivalent de 5 ou 6 planètes. De nombreux signes (tempête, réchauffement climatique) semblent montrer les limites de cette croissance. Le « plus » ne semble pas toujours synonyme de « mieux ». La croissance est fondée sur une idéologie de croissance illimitée. Il faut donc repenser le modèle de développement.

Un développement durable suppose :

un mode de production et une façon de consommer fondés sur de nouvelles sources d'énergies renouvelables afin d'éviter l'épuisement des ressources naturelles.

l'intégration des coûts sociaux et environnementaux dans la fixation des prix
une réflexion sur l'utilité des biens produits

- **une dimension sociale : un développement durable doit permettre le progrès**

social

Aujourd'hui, 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars / jour dont 1 milliard en dessous du seuil de pauvreté absolue fixé à 1 dollar. 20% de la population mondiale (située dans les pays riches) consomment 86% des ressources.

Le développement occidental est donc très inégalitaire ; or, chaque habitant de cette terre a le même droit aux ressources et cela passe par une répartition plus équitable des ressources de la planète entre les nations afin de réduire les inégalités et la pauvreté.

Le **développement durable** doit donc avoir comme **objectif** :

- la réduction de la pauvreté et des inégalités
- l'accès de tous aux droits à l'éducation, à la santé, à la culture et à l'expression politique

Cela passe aussi par la volonté de promouvoir le respect des droits de l'homme, la participation politique, la mise en place de régime politique démocratique et la promotion d'échanges commerciaux qui respectent la culture des pays (lutter contre l'uniformisation culturelle).

- une dimension environnementale ou écologique :

Il s'agit de trouver un mode de production qui respecte l'environnement (respect de la biodiversité, de l'écosystème). La croissance de la production industrielle est à l'origine de l'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Or, ce dernier entraîne des catastrophes naturelles qui ont un coût humain et économique. Le protocole de Kyoto en 1997 prévoit une réduction moyenne de 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012. Ce protocole est entré en vigueur en 2005 mais USA, Chine et Inde ne l'ont pas ratifié.

Le développement doit être soutenable par la biosphère ce qui suppose :

- la *préservation des ressources naturelles* : eau, forêts, ressources agricoles
- la *préservation de la biodiversité*
- la *lutte contre les dérèglements climatiques*
- la *prévention des risques* (naturels, technologiques)
- la *réduction de **l'empreinte écologique*** : celle-ci mesure la surface nécessaire pour subvenir aux besoins d'un habitant et au recyclage des déchets et nuisances.

Sachant que la planète possède 11,4 milliards d'hectares de terres disponibles et d'espaces marins, cela équivaut à une capacité de production moyenne disponible de 1,8 ha par habitant.

Actuellement **l'empreinte écologique moyenne par personne** est de 2,3 ha ce qui dépasse la capacité biologique de la terre.

- un européen consomme 5 ha
- un Nord-américain consomme 9,6 ha
- un Sahélien ou un Indien moins de 0,7 ha.

Il faudrait donc de 2 à 5 planètes pour généraliser le mode de vie occidental industrialisé.

La **notion de développement durable** conduit à une prise de conscience individuelle et collective que la poursuite de notre modèle de développement n'est pas soutenable dans la durée.

Elle invite à réfléchir à un nouveau mode de production qui permet la satisfaction des besoins élémentaires des générations présentes en assurant l'avenir des générations futures. Le D.D. est fondé sur 2 objectifs complémentaires : la protection de notre environnement, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté.

Elle renvoie à la dimension de citoyen responsable face à la nécessité de changer nos modes de vie et nos mentalités.

III- Sensibilisation aux inégalités et aux dysfonctionnements du commerce international

Présentation de 2 outils

Outil n°1: Le jeu de la BAGUETTE

Jeu de la baguette de pain (15')

Facile à faire avec les élèves.

5 personnes représentent chacune 20 % de la population mondiale

Faire préciser l'effectif actuel de la population mondiale (6,5 milliards)

Annoncer aux participants : « voilà, cette baguette de pain, c'est la richesse mondiale ».

A votre avis, quelle part vais-je en donner à la personne qui représente les 20% les + riches (soit 1,3 milliards d'habitants) ?

Réponse : les 20% les plus riches reçoivent 86 % des richesses mondiales ;

Donc couper une part de la baguette correspondant aux $\frac{4}{5}$ ème et le donner à l'élève qui représente les 20% les + riches.

Il reste un peu moins de 20 % (14%) de la baguette à répartir entre les 80% de l'humanité.

Sur ces 20% restants, combien pour les 20% les + pauvres ?

Réponse : 1,2 % des richesses pour les 20% les + pauvres

Couper le reste de la baguette en 2 morceaux et découper l'un des morceaux en 8, soit 1,2 % de la baguette (ou $\frac{1}{80}$ ème) de la baguette.

Le donner symboliquement à l'élève qui représente les 20% les plus pauvres (soit 1,3 milliards de personnes)

Faire réfléchir les élèves sur les conséquences de cette forte concentration des richesses entre les mains de quelques nations : guerres, conflits mondiaux

Outil n° 2: L'équité compte

Dessin animé produit par la Fédération Artisans du Monde et Pangéa (Italie) mai 2003 : « L'équité compte »

Paroles originales disponibles sur le site du CRDP

Objectifs possibles :

- reconnaître les différents acteurs d'une filière
- comparer la filière conventionnelle d'un produit et la filière équitable (à partir du café par exemple)

- prendre conscience des inégalités générées par le Commerce International conventionnel

Bilan :

- Mise en évidence de l'injustice des échanges commerciaux entre les pays riches et les pays pauvres. Ces échanges commerciaux N/S ne permettent pas un réel développement économique en raison des bas prix payés aux petits producteurs pour la vente de leurs produits agricoles et en raison de l'exploitation de la main-d'œuvre (bas prix de l'heure de travail donc faible revenu).
- Réflexion possible sur les conséquences (exode rural, gonflement des villes, émigration vers les pays riches) et sur les causes de ces échanges commerciaux inégaux (protection de l'agriculture des pays riches par des subventions ; libéralisation du commerce dans le cadre de l'OMC)

IV- Historique, principes et critères du commerce équitable

A- Histoire du commerce équitable

On peut distinguer trois moments historiques :

1-Fin des années 40 aux USA :

On assiste à un développement du commerce solidaire par des associations appartenant à la mouvance chrétienne protestante : aide aux pauvres de pays du sud en commerçant avec des communautés économiquement défavorisées. L'idée est de marier le commerce et la solidarité
Exemple : associations *Ten thousand villages* et *SERRV* ; commercialisation d'objets artisanaux de communautés de Puerto-Rico, Haïti et Palestine ;

1959 : création d'Oxfam (Oxford Famine) en faveur des réfugiés chinois de Hong-Kong ; aide à la population déplacée par la commercialisation d'artisanat

2- Années 50-60 : apparition du mouvement tiers-mondiste :

Apparition du tiers-monde suite à la décolonisation

1955 : conférence de Bandoung (Bandung) marque l'acte de naissance politique du tiers-mondisme.

Elle réunit les peuples afro-asiatiques :

- 28 nations
- 50% de la population
- 8% des richesses

Elle inaugure une nouvelle attitude collective des pays du Tiers-Monde, le non alignement (fondé sur l'indépendance et la souveraineté nationale). Ce mouvement s'alimente à 2 traditions humanistes, l'une chrétienne et l'autre marxiste.

1964 : conférence de la **CNUCED**⁴ à Genève ; lancement, par un participant indien du slogan fondateur du commerce équitable : « trade, not aid », c'est-à-dire « le commerce pas la charité ».

⁴ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

On assiste à une politisation du discours sur le commerce équitable et une critique de l'aide au développement

Oxfam crée la 1^{ère} organisation de commerce alternatif [ATO](#), **alternative trading organization**, système parallèle au système commercial libéral.

1969 : création aux Pays-Bas du premier Magasin du monde spécialisé dans l'importation de produits du Tiers-monde ; en deux ans 120 autres magasins seront créés. Le développement du commerce équitable est plus rapide et précoce dans les pays protestants que dans les pays catholiques (comme la France) car dans ces derniers il y est plus difficile de mêler éthique morale et commerce même équitable.

1971 : crise du Bangladesh après la partition du Pakistan : inondations importantes et misère croissante de la majorité de la population rurale. L'abbé Pierre préconise un soutien par la vente de leurs produits artisanaux. La naissance d'Artisans du monde sera liée aux actions menées par l'abbé Pierre pour venir en aide au Bangladesh. Un appel sera lancé aux communes de France pour que des comités de jumelage soient créés (UCOJUCO, Union des Comités de Jumelage Coopération). Création de boutiques Tiers-Monde par l'UCOJUCO pour aider à la reconstruction du Bangladesh en écoulant ses produits artisanaux, et pour participer à des projets de développement dans ce pays.

1974 : l'UCOJUCO ouvre la 1^{ère} boutique « Artisans du Monde » à Paris dans le 9^{ème} arrondissement

1975 : l'UCOJUCO prend son indépendance par rapport au mouvement Emmaüs et se sépare d'AdM. Il y a scission entre les fondateurs historiques issus d'Emmaüs et l'UCOJUCO (tenants d'une approche caritative et modérée) et les tenants d'une approche politique du Tiers-Monde (représentée par AdM).

L'engagement politique d'artisans du monde est très fort avec le soutien aux réfugiés chiliens en 1973, avec le relais de la campagne anti-Outspan (oranges d'Afrique du sud) afin de dénoncer l'apartheid.

Artisans du monde a une finalité politique et pas seulement commerciale, et même si l'association doit à l'origine sa création à Emmaüs, elle reste une organisation laïque.

1981 : Création de la Fédération Artisans du Monde

1984 : création de la SARL FAM-Import (devenue Solidar'Monde en 1994) centrale d'importation ou centrale d'achat d'ADM.

3- Années 80 : émergence de l'idée d'une labellisation du commerce équitable

Rappelons d'abord le contexte de la fin des années 80 : c'est l'abandon des accords de stabilisation des cours pour un certain nombre de matières premières telles que le café et le sucre ; ainsi, c'est la fin des accords internationaux sur le café (AIC) qui pendant 25 ans ont tenté de réguler l'offre de café et de stabiliser les cours.

Les cours sont alors fixés dans les bourses de marchandises selon la loi de l'offre et de la demande et les bourses mondiales influencent les marchés locaux. On enregistre une forte dégradation des termes de l'échange, cela signifie que les prix des produits agricoles augmentent moins vite que ceux des produits manufacturés. Par exemple, pour acheter un tracteur il faudra vendre un volume d'arachide ou de sucre beaucoup plus élevé. Les pays en développement doivent exporter toujours plus de produits pour gagner des devises à l'exportation.

L'idée de la labellisation apparaît dans une coopérative de producteurs de café au Mexique dans le Chiapas (coopérative UCIRI) en 1988 alors que les prix du café s'effondraient sur le marché international et que des centaines de paysans perdaient leurs moyens de subsistance et risquaient de mourir de faim. Les paysans veulent à la fois vendre mieux et davantage de café en étant indépendants des intermédiaires locaux et des dons des ONG.

Nico Roozen de l'ONG Solidaridad et le prêtre ouvrier hollandais Van der Hoff vont imaginer la solution de la labellisation de la production qui débouchera sur le label Max Havelaar, du nom du héros d'un roman hollandais intitulé « *Max Havelaar ou les ventes de café de la Compagnie commerciale des Pays-Bas* », publié en 1859 par Edouard Douwes Dekker sous le pseudonyme de Multatuli. Max Havelaar s'était opposé à l'exploitation des travailleurs des plantations de café dans les colonies néerlandaises. Les supermarchés étaient intéressés, à condition d'avoir la garantie que ce café commerce équitable était réellement acheté aux paysans à un prix réellement supérieur.

1988 : le label Max Havelaar est apposé pour la 1^{ère} fois sur l'emballage des paquets de café, torréfié par des sociétés du « commerce conventionnel », aux Pays-Bas.

Le label utilise les structures classiques du marché, il s'agit de toucher un large public de consommateurs par la vente en magasins conventionnels (Grande et Moyenne Distribution ou GMD)

1992 : Naissance de l'association [Max Havelaar France](#)

Les associations MH n'achètent ni ne vendent aucun produit. Leur rôle est de labelliser des filières, de soutenir les producteurs du Sud et de sensibiliser les consommateurs du Nord au CE et aux conditions de productions des biens qu'ils achètent.

1997 : création de FLO International, organisation regroupant les différentes initiatives de labellisation dans le monde (Max Havelaar, Transfair ou Fairtrade)

Dans cette troisième phase, on va donc vers la vulgarisation idéologique et économique du Commerce Équitable. Il se développe la croyance que le système économique est perfectible de l'intérieur, que l'on peut bonifier le système libéral.

Au fil de ces trois étapes, de **solidaire**, le commerce devient donc **alternatif** puis **équitable**.

B. Définition et principes du commerce équitable.

Outil n° 3 :

Document vidéo produit par Solidar'monde : APARM ou le périple du café péruvien

APARM : association des producteurs agricoles de Rodriguez de Mendoza : regroupe 1500 producteurs de café

A partir de cet exemple, il s'agit de faire émerger les principes et critères du commerce équitable.

- Principes du C.E.

Le commerce équitable respecte un certain nombre de principes qui peuvent se décliner en critères ou engagements devant être respectés par les pays du Nord et par les pays du Sud .

- *Au Sud*, les organisations de commerce équitable s'engagent à :
 - Assurer une rémunération et des conditions de travail décentes à leurs membres et à leurs salariés ;
 - Répondre aux besoins de leur communauté ;
 - Respecter l'environnement
 - Associer leurs membres aux décisions;
 - Avoir un fonctionnement et des procédures démocratiques au sein de leurs organisations
- *Au Nord*, des associations de solidarité internationale prennent le relais et s'engagent à :
 - Payer un prix juste pour les produits,;
 - Etablir une relation durable et stable dans le temps ;
 - Fournir un accès direct aux producteurs au marché européen, en évitant au maximum intermédiaires et spéculateurs ;
 - Raccourcir les délais de paiement afin de permettre aux producteurs d'échapper aux usuriers ;
 - Avancer une partie du prix (40-50%) afin d'acheter sans s'endetter les matières premières nécessaires à la production ;

- Définition du CE

Une définition unique a été adoptée en 2001 par les acteurs du C.E. réunis au sein du réseau informel FINE (FLO, IFAT, NEWS, EFTA) – 2001-

« Le commerce équitable est un **partenariat commercial**, fondé sur le **dialogue**, la **transparence** et le **respect**, dont l'objectif est de parvenir à une **plus grande équité dans le commerce mondial**.

Il **contribue au développement durable** en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement **au Sud de la planète**.

Les organisations de commerce équitable s'engagent activement, avec le soutien des consommateurs, à **soutenir les producteurs**, à **sensibiliser l'opinion** et à **mener des campagnes** en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international ».

Fondement : l'article 23 de la déclaration des droits de l'homme (1948)

« Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ».(extraits)

Cette définition a fait et fait toujours l'objet de débats entre les acteurs du C.E.

En particulier, elle sous-entend un commerce équitable Nord-Sud, alors que se développe également un commerce équitable Nord-Nord et Sud-Sud.

Elle n'implique pas de rechercher une démarche équitable sur l'ensemble de la filière. Elle est donc considérée par certains acteurs comme trop réductrice, n'excluant pas le risque que le C.E. reste cantonné à un court segment de la filière à la façon d'une forme d'aide humanitaire, et n'insistant pas suffisamment sur le fait que le commerce équitable est une démarche alternative pour une économie plaçant l'homme avant le profit, dans la lignée de l'économie sociale et solidaire.

Remarque : ne pas confondre Commerce équitable et Commerce éthique

Le commerce éthique : Il est directement lié à la responsabilité sociale des entreprises et se caractérise par le respect des huit droits sociaux fondamentaux de l'Organisation Internationale du travail (OIT)

- interdiction du travail forcé
- non exploitation des enfants
- liberté syndicale
- droits d'organisation et de négociation collective
- respect d'un salaire minimum vital
- respect d'une durée maximale de travail
- non discrimination
- santé et sécurité au travail

Un certain nombre de principes du C.E. équitable ne sont donc pas concernés dans l'idée de commerce éthique

- Liens entre C.E. et D.D. : en quoi le CE s'inscrit dans le D.D. ?

Le C.E. contribue au **développement durable** en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, spécialement dans le Sud, et en sécurisant leurs droits.

Il s'inscrit dans les valeurs du D.D. car il est basé sur les trois principaux piliers du D.D. : le pilier économique, le pilier social, le pilier environnemental.

Certains considèrent que la culture et le politique sont intégrés au pilier social, d'autres considèrent qu'il s'agit de piliers à part .

Ainsi, selon Gustave Massiah fondateur du [CRID](#) (centre de recherche et d'information pour le développement), le développement durable est « économiquement efficace, écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable, culturellement diversifié ».

Dans cette optique plus détaillée, la contribution du CE au DD est la suivante :

- il instaure des relations économiques durables et un prix juste aux petits producteurs marginalisés (dimension économique) ;
- il encourage la protection de l'environnement dans les modes de production (dimension environnementale) ;
- il permet à des personnes défavorisées d'accéder à la dignité notamment par la création de projets sociaux : une prime de développement est gardée par l'organisation de producteurs ce qui permet de créer des infrastructures collectives telles que école, centre de soins, centre de formation professionnelle (dimension sociale)
- il permet de préserver les savoir – faire traditionnels, en offrant des débouchés à l'artisanat du Sud et en respectant les mœurs et croyances des partenaires (dimension culturelle).
- il permet une participation de tous aux décisions, ce qui permet un monde plus juste et solidaire (dimension politique) ;

C. Les acteurs du commerce équitable

- *au niveau international :*

1989 : création de l'**IFAT (International Fair Trade Association)**

C'est le réseau international des organisations de CE. regroupant des membres de près de 70 pays différents : producteurs, exportateurs, importateurs, distributeurs.

1997 : **Naissance de FLO International** (Fair Trade Labelling Organisation).

Elle regroupe les différentes organisations de labellisation dans le monde : Max Havelaar, Fair Trade, [Transfair](#). Elle définit les standards des cahiers des charges, développe de nouvelles filières, assure une fonction de soutien aux producteurs, fixe les règles et accompagne les producteurs.

2004 : **Création de FLO Cert**

Elle contrôle les organisations de producteurs à l'aide d'inspecteurs locaux, réalise des audits d'acteurs économiques (audits des importateurs, exportateurs, transformateurs...) et donne son agrément. Elle certifie près de 550 organisations de producteurs dans plus de 50 pays du Sud. On peut donc établir une distinction entre le travail de certification et de contrôle (assuré par FLO Cert) et celui de définition des règles et d'accompagnement des producteurs (fonction de FLO International) .

- *au niveau européen :*

NEWS : Network of European World Shop ou réseau européen des magasins du monde ;

Réunit 15 associations nationales de magasins du monde présentes dans 13 pays européens ; regroupe au total 2500 magasins.

1990 : Création de l'**EFTA (European Fair Trade Association) ou association européenne du CE** . Membre du réseau IFAT.

C'est le réseau des centrales d'importation européennes (12 centrales d'achat) dont fait partie **Solidar'monde**, la centrale d'achat des associations ADM.

Elle réalise des campagnes de lobbying auprès des instances politiques pour assouplir le protectionnisme européen, et elle intervient au niveau de la réglementation des échanges commerciaux internationaux.

- *en France*

1992 : naissance de l'association Max Havelaar France à l'initiative de 3 associations : ISF ; peuples solidaires ; le CICDA (Centre International de Coopération pour le Développement Agricole)

1997 : création de la **PFCE** ou Plate-forme française du commerce équitable. C'est un collectif national qui fédère 35 organisations ; Il a trois fonctions principales :

- assurer la représentation des acteurs du CE en France ; Il doit produire un discours unifié sur les pratiques des acteurs en France (harmonisation de la définition du CE)
- servir de relais d'information et de coordination auprès de ses membres
- défendre et promouvoir le CE auprès des consommateurs français (Site Internet, brochures, vidéo) mais aussi des collectivités locales, administrations...

1998 : introduction des produits portant le logo Max Havelaar dans la grande et moyenne distribution (GMD) en France

1999 : création du collectif **Minga** – Faire ensemble (par la société Andines, elle-même créée en 1987, à Bogota). Cette structure est constituée de deux entités :

- la première : une coopérative en charge de l'activité professionnelle, dont la fonction est économique (7 salariés en 2005)
- la deuxième : Andine SA, société anonyme constituée de 109 actionnaires, dont 21 collectifs de citoyens. Son rôle est de créer des emplois dans tous les endroits du monde, et de pourvoir un soutien financier à la coopérative. L'approche est clairement professionnelle, bien que fondée sur la confiance. Sa vision du CE est plus globale avec une équité tout au long de la filière, pour tous les acteurs économiques au Nord comme au Sud.

1999 : Création de la fédération bretonne Breizh Ha Reizh :

Conception d'un CE tout au long de la filière plus dans le cadre d'un commerce équitable Nord / Nord à l'image des **AMAP** (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui fournissent les paniers paysans.

2007 : 147 associations locales AdM + 21 membres associés (ou relais) ; 173 points de vente ; 5000 bénévoles ; 85 salariés ; 10 millions de CA en 2005 ; en relation avec 184 groupements de producteurs dans 43 pays. 1000 références artisanales et 1200 références alimentaires ; 3000 actions d'éducation auprès de 80 000 jeunes en 2005.

FINE : les associations internationales basées en Europe travaillent régulièrement ensemble sous l'acronyme FINE (FLO ; IFAT ; NEWS ; EFTA). Ce réseau informel effectue des échanges d'informations, la coordination des activités concernant la défense et la promotion dU CE au niveau européen et international.

V - Le commerce équitable : un monde pluriel

- SENSIBILISATION

Les intervenants ont organisé un débat sur le thème du mode de distribution des produits du commerce équitable. La problématique abordée est la suivante : « Le commerce équitable est-il compatible avec la vente en GMD ou devrait-il rester dans les magasins spécialisés ? ».

Les animateurs ont distribué un texte de réflexion pour préparer le débat. Les participants au stage constituent des groupes chargés de rédiger un argumentaire en faveur de la commercialisation des produits commerce équitable en Grande distribution ou contre ce mode de distribution. Chaque groupe désigne un délégué qui sera chargé d'exposer ses arguments et de débattre avec les autres délégués. Les animateurs notent au cours du débat les arguments échangés sur un tableau et réalisent une synthèse.

Arguments exposés par les participants à la table ronde :

POUR la vente en GMS	CONTRE la vente en GMS
<ul style="list-style-type: none"> - La vente de produits commerce équitable en grande surface permet de démocratiser ce concept et de rendre ces produits accessibles à un plus grand nombre. - Elle permet de donner une autre image de la Grande Distribution. Elle montre qu'elle est soucieuse du développement durable et qu'elle tient compte également de la dimension environnementale. - La vente de produits commerce équitable dans les grandes surfaces permet d'augmenter de façon considérable les volumes de la production équitable des producteurs du Sud. - Elle permet de développer l'information sur le concept de commerce équitable avec la commercialisation de quantités plus importantes. - Elle peut faire pression sur l'opinion pour la mise en place d'une norme du CE - Etat ⇒ Consommer mieux et non consommer plus - Elle peut favoriser une approche éducative du consommateur via les emballages <ul style="list-style-type: none"> ○ Moyen de faire un consommateur responsable ○ En faire un citoyen éduqué (loup dans la bergerie ?) <p>Elle peut être à l'origine de changements □ dans les pratiques commerciales de la GD</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est le consommateur qui décide : la GD s'adapte, suit la demande des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - La vente de ces produits dans les grandes surfaces relève seulement d'une opération de marketing. Il n'y a pas de réelle adhésion aux principes du commerce équitable. - en GMS : produits CE sont-ils réellement équitables? - Problème de rapport de force très inégal en faveur des GMS <ul style="list-style-type: none"> ○ Risque de label au rabais ○ Manque de "prise" dans Etats sur FMN (Firme MultiNationale) - La logique de la GMS est très différente de celle de la consommation responsable <ul style="list-style-type: none"> ○ Beaucoup d'emballages ○ Incitation à la surconsommation ○ Logique de profit - FMN ne font pas que suivre le consommateur mais l'influencent et donnent l'illusion du choix responsable - La démarche du consommateur éthique est très différente de la démarche GMD qui ne commercialise qu'une faible part de produits équitables - Problème du contrôle - Problème de confiance

Synthèse réalisée par les animateurs du stage à l'issue du débat

Les formateurs ont précisé que l'intérêt de ce débat est de réfléchir sur la finalité du commerce équitable. Doit-il entraîner une refonte des modes de production et de distribution existants ou améliorer les structures existantes ? Doit-il réformer le système ou œuvrer à la construction d'un système alternatif ?

Ils ont développé des arguments complémentaires et montré que l'on pouvait présenter deux approches différentes du commerce équitable : une approche qui repose sur la filière labellisée et une autre sur la filière intégrée.

Arguments complémentaires apportés au débat

Pour :

- Il y a une complémentarité des différents réseaux de distribution : retombée positive en terme de volumes sur les petits magasins spécialisés en commerce équitable : (en particulier sur les produits artisanaux) ; donc cela peut créer une synergie et pas forcément une concurrence commerciale
- La distribution des produits commerce équitable en grandes et moyennes surfaces peut avoir des retombées positives en incitant celles-ci à avoir de meilleures pratiques commerciales avec leurs fournisseurs.

Contre

- Le commerce équitable doit l'être du début à la fin de la filière et le réseau de distribution doit répondre aussi aux principes du commerce équitable. Or, c'est loin d'être le cas dans la grande et moyenne distribution pour 2 raisons majeures :

- 1) Les grandes surfaces mènent une politique d'achat agressive qui est antinomique avec le commerce équitable : course aux prix cassés (référence aux marges arrières qui étranglent les fournisseurs / producteur)
- 2) Les pratiques sont critiquables au niveau social : beaucoup de temps partiels imposés, horaires irréguliers, pas de respect des normes de l'[OIT](#) (Organisation internationale du travail) chez les sous-traitants des pays du sud (Asie...)

Donc des pratiques contestables car très inéquitables avec les fournisseurs et les salariés.

- Il y a également un risque de concurrence commerciale entre les différents réseaux de distribution au détriment des petits magasins spécialisés.
- La vente exclusive en magasins spécialisés ancre le commerce équitable dans l'économie sociale et solidaire, renforce sa cohérence politique (économie alternative)

Ce débat a permis de mettre en évidence 2 grandes approches du CE :

- pas de compromission avec les réseaux de distribution traditionnels ou approche en terme de filière intégrée
- entrée dans les réseaux de GMD avec un label ou approche en terme de filière labellisée

- Deux grandes filières : filière produits labellisés et filière intégrée qui débouchent sur deux conceptions différentes de la garantie.

- Filière labellisée ou approche produit :

Cette filière est apparue aux Pays – Bas avec le label Max Havelaar à la fin des années 80. Elle rassemble les organismes de certification du commerce équitable (FLO International) ainsi que les entreprises d'importation et de distribution de produits issus du commerce équitable qui appartiennent ou travaillent en lien avec l'économie dite « conventionnelle » Ce modèle est fondé sur le respect des termes de référence par un opérateur conventionnel. En contre partie du respect des termes de référence, ce dernier peut apposer le label commerce équitable sur les produits dont le processus de production est certifié par l'organisme FLO (Fair Trade Labelling Organisation) ;

L'objectif de cette filière est d'améliorer les conditions de vie des producteurs du Sud et donc d'offrir des débouchés importants à leur production. Pour cela, elle utilise les réseaux de distribution les plus performants, la GMD, ce qui implique une garantie irréprochable pour établir la confiance des consommateurs.

La garantie porte sur le produit, principalement des produits d'origine agricole (café, thé, sucre, cacao). La garantie est donnée par un cahier des charges et par un contrôle externe ; une marque matérialisée par un logo permet d'identifier les produits commerce équitable. (exemple : garantie mise en œuvre par FLO qui regroupe plusieurs organisation type Max Havelaar).

Max Havelaar est une organisation qui ne vend pas de produits mais qui certifie des produits. Ce système de certification concerne les produits alimentaires qui peuvent être standardisés. Les produits peuvent être vendus dans tous les lieux de distribution sans qu'ils soient eux-mêmes engagés en matière de commerce équitable. L'ensemble de la filière n'est donc pas forcément équitable.

Dans la sphère de la labellisation, les référentiels sont précis et standardisés. Elle ouvre le commerce équitable aux entreprises et aux organisations non militantes et non concernées par les marchés alternatifs.

- Filière intégrée ou approche organisation :

Elle constitue le mode d'organisation historique du commerce équitable, dans lequel tous les acteurs et leurs intermédiaires sont engagés dans le commerce équitable, le producteur, l'importateur, le point de vente. La fédération Artisans du Monde travaille dans cette démarche .

Elle a pour objectif un développement durable au Sud comme au Nord pour une société plus juste. Cette approche repose sur une pratique du commerce équitable sur toute la filière (producteurs, importateurs distributeurs, organisme de garantie ; exception : transformateurs et transporteurs). La garantie porte sur tous les acteurs de la filière et couvre l'ensemble des produits du magasin spécialisé dans le commerce équitable (artisanat et produits alimentaires, vêtements). Elle couvre donc la structure, c'est une garantie d'organisation. Il s'agit du système de garantie mis en place par l'IFAT sous la marque F.T.O (Fair Trade Organisation) et par la P.F.C.E. Cette marque n'est pas apposée sur les produits ou sur les emballages mais sur le magasin et les supports de communication.

L'I.F.A.T procède à un contrôle en trois phases :

- une autoévaluation est demandée à la structure
- suivie d'un examen réciproque entre les différentes structures membres
- puis une vérification externe et aléatoire par un certificateur indépendant.

Il s'agit d'une logique de défense de l'homme, des organisations.

Solidar'monde : membre de l'IFAT et de l'EFTA ; utilise la marque FTO depuis 2006 ; AdM depuis octobre 2007.

Les défenseurs de la filière spécialisée conçoivent le commerce équitable comme une alternative devant faire appel à des organisations non impliquées dans le commerce conventionnel.

Les tenants de la filière labellisée conçoivent la vente de produits commerce équitable dans les grandes et moyennes surfaces alors que ceux de la filière intégrée conçoivent la vente de ces produits uniquement dans les petits commerces. Les partisans de la labellisation pensent que le commerce équitable est un moyen d'améliorer le commerce conventionnel alors que les partisans de la filière intégrée souhaitent une véritable refonte des modes de production et des réseaux de distribution existants.

VI - L'impact du commerce équitable.

Entre 2001 et 2004, un travail a été réalisé par le [CIEDEL](#) (Centre international d'études pour le développement local) pour Artisans du Monde pour mesurer l'impact du commerce équitable. Ce travail consiste à mesurer les changements issus des actions menées dans le cadre du commerce équitable depuis 25 ans.

MESTRE Christophe, (CIEDEL). [*Etude de l'impact de 25 ans de commerce équitable sur les producteurs du Sud partenaires d'Artisans du Monde*](#)

L'étude a analysé les changements les plus significatifs sur :

- le niveau de vie des producteurs
- les conditions de vie et de travail des producteurs
- le niveau d'organisation des producteurs
- le développement local
- le développement national

Cette étude a surtout concerné les producteurs artisanaux (500 personnes liées à 16 partenaires d'AdM dans 9 pays).

– ***Impact pour les producteurs les + pauvres***

- accès à un métier, à une activité rémunérée compatible avec leur situation, pour les populations marginalisées (handicapés, intouchables, femmes veuves, ménages

monoparentaux..); sans le C.E. ces populations auraient été dans une situation d'exclusion sociale.

- prise en charge des dépenses de 1^{ère} nécessité de la famille et contribution au financement de la scolarisation des enfants : ainsi, l'accès au revenu des femmes facilite la scolarisation des filles.

- réinsertion et recouvrement de leur dignité : en particulier pour les femmes :

Ex. : au Bangladesh, les femmes peuvent changer de statut et recouvrer une certaine indépendance / aux hommes (moins de répudiation chez les femmes qui perçoivent un revenu).

– ***Impact sur les producteurs professionnels***

- diversification et augmentation substantielle de leurs revenus par l'accès à des commandes importantes et régulières
- possibilité d'investir des revenus du CE qui va permettre de développer leur atelier, ou de diversifier leur activité
- professionnalisation pour tous les artisans : car nécessité de s'adapter aux conditions du marché à l'exportation (respect d'un cahier des charges, adaptation à de nouveaux designs, parfois accès à des formations...) d'où amélioration des compétences techniques des artisans
- valorisation des producteurs, tant par rapport à eux-mêmes que par rapport à leur entourage, meilleure estime de soi-même
- développement des relations sociales au niveau local : nécessité de se regrouper et de constituer des réseaux plus larges que le réseau familial

Il ressort de cette étude que les revenus issus du commerce équitable sont globalement supérieurs ou égaux aux revenus de l'activité artisanale pour le marché local. Le commerce équitable semble avoir peu d'effets sur les conditions de travail ; l'essentiel de la production se fait à domicile et à la tâche. Les effets du commerce équitable sur les conditions de vie sont très variables. Il permet aux producteurs en situation vulnérable d'avoir accès au minimum vital et aux artisans professionnels d'accumuler et capitaliser.

Limites :

Le CE ne produit pas de grands changements en terme de développement de dynamiques locales au niveau des villages et des quartiers de producteurs : peu de mise en place de projets collectifs, faible implication des artisans dans des syndicats, collectivités locales ...

Il y a un manque de connexion entre la filière du C.E. et les dynamiques économiques, sociales, politiques, locales. Les producteurs consacrent l'essentiel de leur énergie à la production et aux relations développées au sein de la filière équitable

– ***Impact sur les consommateurs au Nord :***

Réfléchir sur les déterminants de la consommation, sur ce qui influence l'acte d'achat ; parmi ces facteurs il y a les conditions de production et de commercialisation ; donc démarche de réflexion critique sur les mode de production et de distribution

Installer une démarche de consommation critique, de comportements d'achat responsables
interrogation sur besoins réels et l'utilité sociale des achats ;
exigence de qualité environnementale et sociale des biens consommés ;
interrogations sur la composition du prix des produits et services
remise en cause du prêt à consommer et du prêt à penser
privilégier les circuits courts, les achats de proximité

Le C.E. développe donc **la consommation citoyenne** : il invite le consommateur lors de son acte d'achat à s'interroger sur les points suivants : comment sont fabriqués les produits que nous achetons aux pays du Sud ? à quels prix sont-ils vendus ? dans quelles conditions sociales et environnementales ?

Prendre conscience des conditions de vie des producteurs au sud / des inégalités nord / sud

Réfléchir sur les dysfonctionnements du CI

JOURNEES 2 ET 3

La journée 2 a d'abord fait le point sur l'EAD, l'EDD, l'ECE et a consisté principalement en un apport théorique sur la démarche de projets et la présentation d'outils pédagogiques sur le CE.

La journée 3 s'est centrée sur des temps d'échanges entre les participants et de travail en groupe autour de projets existants.

I- Le commerce équitable, un outil d'éducation ? : le point sur EAD, EDD, ECE

L'éducation au développement (EAD) a pour objectifs de favoriser « la compréhension des mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde, la prise de conscience de la solidarité internationale comme facteur de changement social ». Elle favorise l'action pour la construction d'un monde solidaire (Charte EDUCASOL). C'est donc participer à la construction de la société civile, engager les personnes à être des citoyens.

Eduquer au développement et à la solidarité internationale, c'est s'impliquer dans un processus éducatif global dont la dimension Nord/Sud est un élément constitutif déterminant.

L'EAD SI est présent dans les textes officiels récents du Ministère de l'Education Nationale : note de service n° 2007 - 101 du 02-05-2007 - MEN parue au BO n° 19 du 10/05/07

L'éducation au commerce équitable (ECE) s'inscrit dans la démarche d'éducation au développement et a trois finalités :

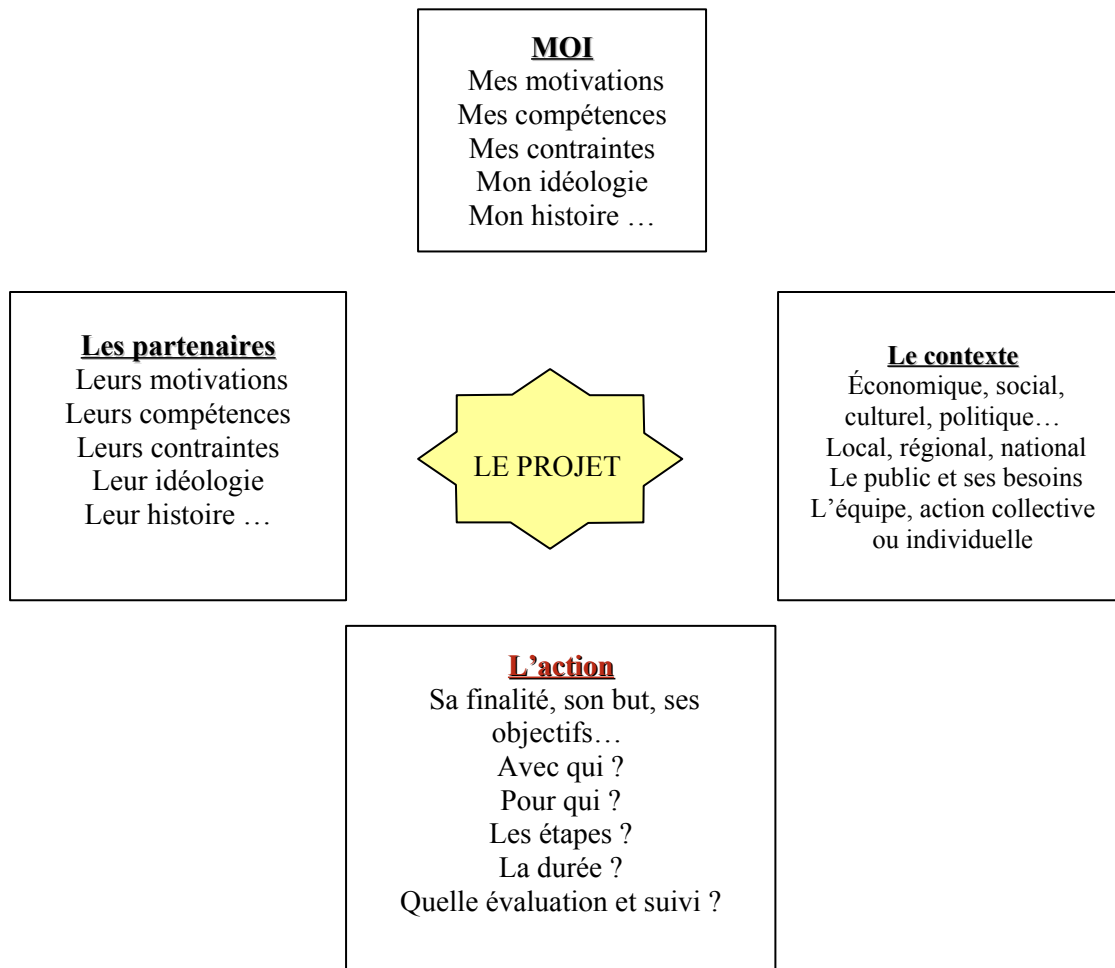
- promouvoir la consommation responsable
- promouvoir une économie solidaire
- promouvoir des mobilisations citoyennes

L'éducation au développement durable (EDD) est née du mouvement d'éducation à l'environnement. L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et des méthodes pour se situer dans l'environnement et y agir de manière responsable. De nombreux textes récents donnent des pistes de réflexion pour rattacher la notion de commerce équitable à l'[EDD](#). Le BO n° 14 du 05/04 /07, le BO n° 19 du 10/05/07, BO n° 28 du 15 /07/04.

Un thème pouvant être abordé est par exemple : « Devenir un citoyen responsable par son acte d'achat, par son investissement concret dans des projets de commerce équitable ou du commerce éthique, d'économie solidaire, par son engagement ».

II- La démarche de projets

On pourrait schématiser le contexte d'un projet ainsi :



Des intentions... aux objectifs

Il est essentiel de donner du sens à son projet, et donc de lui donner des objectifs. Il peut être intéressant de faire l'exercice entre membres d'une équipe pour formuler quelle est la finalité, l'objectif général, les objectifs pédagogiques spécifiques d'un projet donné.

Les animateurs du stage ont proposé de réfléchir à la démarche de projets.

Plusieurs groupes ont été constitués pour travailler sur des fiches d'expérience décrivant des projets de jeunes :

- Animation d'un petit déjeuner solidaire dans une école primaire
- Bar itinérant commerce équitable et agriculture locale
- Créations artistiques sur développement durable et commerce équitable en vue d'une exposition

Les groupes doivent réfléchir aux finalités et aux objectifs spécifiques qui ont guidé cette action et présenter leur réflexion.

Ce travail a pour objectif d'aider les participants au stage à construire une démarche de projet à partir de leur projet personnel.

Ainsi pour chaque activité, il faut se poser la question de :

la Finalité = *l'utopie*

le But : *l'action doit être identifiée*

l'Objectif général : *le public doit être spécifié*

les Objectifs spécifiques et pédagogiques que l'on peut formuler ainsi :

A l'issue de mon projet, les élèves sont capables de ...

Cognitif : le savoir = *connaissances*

Comportemental : le savoir-faire = *aptitudes*

Affectifs : le savoir-être = *attitude*

Enfin, le choix d'indicateurs et d'outils d'évaluation : comment va-t-on reconnaître qu'un projet est réussi au regard des objectifs fixés ?

Les phases d'un PROJET

Pourquoi le projet ? Identification des besoins

Formulation du projet au sein de l'action éducative, en fonction du public et du contexte

Recherche de financements, de partenaires, cadre législatif...

Réajustement de la stratégie en fonction des contraintes

Planification et répartition des tâches et rôles

Mise en place de l'action

Processus d'évaluation

Suivi de l'action

Les acteurs du projet

Les responsables

Les décideurs : qui valident et autorisent

Les financeurs : qui donnent les moyens

Les membres de l'équipe : qui réalisent, qui accompagnent

Les partenaires extérieurs : qui interviennent ponctuellement

Les personnes ressources

Les bénéficiaires : comment les impliquer dans la construction du projet ?!

L'évaluation et le suivi

Ils se font tout au long du projet et en fonction des objectifs fixés. L'évaluation est collective et individuelle ; en interne (fonctionnement) et en externe (retombées). L'évaluation doit permettre une analyse critique et la formulation de recommandations qui pour réajuster la stratégie / adapter les moyens pour la suite du projet.

Les animateurs ont ensuite proposé à chaque équipe de travailler sur leurs projets, puis de rendre compte de ces projets afin d'initier un échange d'expériences.

III- Présentation des outils pédagogiques produits par Artisans du Monde

La fédération Artisans du Monde conçoit et diffuse des outils pédagogiques à destination du réseau des animateurs en éducation au commerce équitable d'Artisans du Monde, mais aussi d'un public plus large : enseignants, association d'éducation populaire, étudiants...

Sous forme de brochures, manuels, vidéos, kits ou expositions, ces outils pédagogiques ont pour vocation d'accompagner les acteurs souhaitant sensibiliser, informer et éduquer sur les thèmes du commerce équitable, de la consommation responsable, de la solidarité internationale, de l'économie solidaire, du développement durable...

La conception des outils s'inscrit dans une démarche globale basée sur l'étude d'une filière de commerce équitable et d'une organisation au Sud partenaire d'Artisans du Monde. Cette étude alimente ensuite la création d'un support pédagogique et d'un guide d'utilisation pour l'animateur.

L'ensemble des outils diffusés par la Fédération Artisans du Monde a été présenté.

Le catalogue des outils est téléchargeable sur le site de la Fédération Artisans du Monde.

Des personnes ressources:

Les associations locales Artisans du Monde peuvent aussi accompagner les enseignants dans leurs projets et intervenir lors d'événements. Les animateurs peuvent mener ou co-animer des interventions pédagogiques basées sur l'utilisation des outils présentés, de jeux, de mise en situation...

La Fédération Artisans du Monde a reçu les agréments "association nationale de jeunesse et d'éducation populaire" et "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public".

Conclusion

Ce stage a donné un éclairage approfondi sur les fondements du commerce équitable et son lien avec le développement durable.

Il a permis de comprendre les enjeux du commerce équitable. Il a montré que le commerce équitable repose sur 3 dimensions fondamentales : la justice et le développement social, la protection de l'environnement et l'efficacité économique.

Le débat sur les modes de distribution des produits issus du commerce équitable a montré les deux conceptions du commerce équitable :

- une approche réformiste (filiale labellisée)

- une approche plus militante, en rupture avec les modes de production et de distribution actuels (filière intégrée).

Le commerce équitable a pour objectif d'améliorer la situation des producteurs au niveau mondial mais aussi de modifier les règles du commerce international.

Des éléments d'histoire, une présentation des différents acteurs du commerce équitable et de ses principes ont été précisés.

La présentation des outils pédagogiques et des ressources documentaires par les différentes associations (Artisans du Monde, mais aussi les associations MESCLUN et RITIMO ainsi que le CRDP-CDDP) fut très intéressante. Les différents professeurs ont pu voir des supports pédagogiques variés pouvant être utilisés dans leur classe (jeu, livres, films, ...).

La dernière partie sur la démarche de projet a permis aux participants de voir concrètement quel type d'action ils pouvaient envisager dans leur classe et l'analyse en amont qu'ils devaient réaliser pour rendre leur projet cohérent et réalisable.

Ce stage constructif et intéressant a permis d'approfondir la thématique du commerce équitable et de mutualiser les expériences des différents participants.

Martine GOSSE : professeure de SES au Lycée Philippe de Girard (Avignon)

Relecture :

- **Jocelyne Récalde (Artisans du Monde Aix-en-Provence)**
- **Lise Trégloze (responsable éducation à la Fédération Artisans du Monde).**